

# L'ÉCLATEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

ENTREVUE

**ANNIE SIMARD**, vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse



Les jeunes arrivent sur le marché du travail au moment où les lois du profit font voler en éclats l'organisation du travail. La permanence et la sécurité d'emploi en sont les grandes victimes. C'est le temps des coupures d'emplois.

Il s'ensuit un changement radical. On parle désormais de travail atypique. Il s'agit du travail autonome, contractuel, temporaire, à temps partiel. Les heures coupées, la précarité d'emploi, les diminutions de salaires, et les clauses orphelines sont maintenant pratiques courantes.

Alerté par cette nouvelle réalité, le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) s'est penché sur les conditions de travail des jeunes. Les résultats de cette étude viennent d'être publiés. Annie Simard nous en livre les principaux constats.

Conseillère en orientation, elle a travaillé comme agente de liaison et de coordination au Carrefour jeunesse-emploi de Charlevoix/Côte de Beaupré. Elle a également présidé le comité d'implantation du Forum jeunesse de la région de Québec. Georges Lemieux, coauteur du document, l'accompagnait.

## **RND** Comment décririez-vous la situation d'emploi des jeunes ?

Leur situation ne ressemble en rien à celle des jeunes travailleurs d'il y a 20 ans. Elle s'apparente à un scénario en dents de scie. La séquence étudier, travailler, acheter une maison, fonder une famille a en effet subi pas mal de bouleversements au fil des années. De nos jours, les jeunes étudient, travaillent, retournent à l'école, travaillent en même temps qu'ils étudient. Ils n'achètent pas de maison, mais font des enfants. Les itinéraires sont donc beaucoup plus sinueux qu'ils ne l'étaient dans les années 80. Ce sont aussi des parcours individuels. Voilà pourquoi il devient difficile de broser un portrait global de la situation d'emploi des jeunes.

De façon générale, on peut toutefois dire que les jeunes sont très préoccupés par la question de l'emploi. Ils rêvent d'une situation stable qui leur permettrait d'acquérir des biens, d'améliorer leurs conditions de vie, de prendre des vacances. Pour l'heure, ces dernières ont pour nom « périodes sans emploi ». On est bien loin de la *dolce vita*, à l'ombre des palmiers.

Pourtant, la conjoncture économique en ce début de millénaire s'améliore. Le chômage est en baisse et le nombre de jeunes assistés sociaux régresse. De plus, la jeune génération se révèle être la plus instruite de l'histoire du Québec. Malgré ces données encourageantes, la situation d'emploi des 15 à 30 ans est loin d'être rose. Tel est le paradoxe.

Quand la jeunesse est privée de la possibilité de faire des projets, toute la société en souffre. Comment en effet devenir autonome, s'engager socialement ou fonder une famille, quand on

survit d'un contrat à l'autre ou que l'on travaille à temps partiel ? Comme on peut le lire dans l'introduction de l'avis intitulé *Emploi atypique et précarité chez les jeunes* que vient de publier le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), « les jeunes ne forment plus la relève, mais l'armée de réserve pour le monde du travail ».

## **RND** Quel sens donnez-vous à « emploi atypique » et « précarité » ?

L'emploi atypique est un emploi non standard ou hors norme. Il se définit plus facilement par opposition à l'emploi type, qui lui est à la fois salarié, permanent et à temps plein. Dans l'avis déposé par le CPJ, l'emploi atypique correspond à un emploi à temps partiel, temporaire ou autonome.

Quant à la notion de précarité, on l'associe à l'instabilité, la fragilité, à ce qui est éphémère. Par rapport au domaine de l'emploi, la précarité est souvent liée aux conditions de travail : protections sociales minimales, voire inexistantes, absence de sécurité d'emploi, d'assurances, de syndicalisation.

Par ailleurs, un travail peut être atypique sans être précaire. Quelqu'un peut exécuter un contrat pour lequel il sera bien rémunéré, tout en profitant d'une certaine protection. Ce travail atypique n'a alors rien de précaire. En revanche, quelqu'un peut occuper un emploi stable avec tous les avantages sociaux que cela suppose, pour un maigre salaire.

Les adjectifs « atypique » et « précaire » vont souvent de pair lorsqu'il est question du travail. L'emploi atypique s'accompagne en effet, la plupart du temps, des traits de la précarité. Il a une

durée déterminée ou est incertain. Il offre peu ou pas d'avantages sociaux. Les revenus découlant de cet emploi sont maigres ou irréguliers. Ajoutons que la main-d'œuvre dans les emplois atypiques compte beaucoup de jeunes.

Il faut s'inquiéter de l'augmentation du nombre d'emplois atypiques, à cause de la fragilisation de l'emploi qu'elle suscite. La précarisation de l'emploi entraîne des conséquences individuelles et collectives.

## L'emploi atypique influence les conditions de travail mais aussi les choix de vie.

Pensons notamment au processus d'insertion professionnelle qui est devenu plus long et plus complexe, aux délais plus ou moins importants entre les périodes de travail rémunéré et les périodes de chômage involontaire, aux revenus plus faibles qui mènent à l'appauvrissement. Ainsi, l'emploi atypique, qui s'accompagne de tous les critères de la précarité, influence non seulement les conditions de travail mais aussi les choix de vie.

### **RND** Comment s'est développé le phénomène des emplois atypiques ?

D'abord, on a assisté à la décroissance de l'industrie manufacturière et à une augmentation des emplois dans le secteur des services. On le sait, ce secteur est lié à la précarisation des emplois et à l'instabilité. Pensons aux emplois dans la restauration et la vente au détail. Leur principale caractéristique est le travail à temps partiel.

Puis, la société a connu des récessions : celle de 1974-1975 et celle du début des années 80. Ces dégringolades de l'économie ont fait grimper le taux de chômage d'une façon spectaculaire. Par ailleurs, la demande d'emploi est devenue disproportionnée par rapport à l'offre de postes.

Voilà qui a donné tout un pouvoir aux employeurs d'abord préoccupés par leur survie en temps de récession. Ceux-ci ont exigé davantage de performance de la part de leurs employés, tout en leur offrant des conditions de travail moindres. De leur côté, les travailleurs se sont résignés et ont accepté ces conditions.

La croissance économique qui a suivi n'a cependant pas rimé avec amélioration des conditions de travail. Les employeurs, en quête de profits toujours plus importants, ont plutôt misé sur la flexibilité. Cette stratégie de gestion des entreprises favorise le recours aux emplois atypiques.

Par rapport à la main-d'œuvre, la flexibilité concerne notamment les coûts, le temps de travail et les statuts d'emploi. Ainsi, les employeurs se sont appliqués à réduire la masse salariale de leur entreprise. Cela s'est traduit de différentes manières : réduction de l'effectif par la mise à pied ou l'attrition qui comprend les départs volontaires, les mises à la retraite et les décès, réduction des salaires, réduction des avantages sociaux, introduction des clauses « orphelin » dans les conventions, ce qui signifie doubles échelons salariaux et ajout d'échelons vers le bas.

Quant à la flexibilité du temps de travail, elle se manifeste par l'augmentation des horaires variables et du travail par quarts. Aussi voit-on de moins

*Les jeunes  
ne forment plus  
la relève, mais  
l'armée de réserve  
pour le monde  
du travail.*



en moins d'heures régulières, soit 40 heures réparties du lundi au vendredi. La semaine normale de travail a fait place, dans bien des cas, à différents types de semaines anormales. Depuis 30 ans, la tendance est en effet à la flexibilité plutôt qu'à la réduction du temps de travail.

Les statuts d'emploi aussi ne sont plus rigides, en ce qui concerne les contrats de travail. L'entreprise flexible ne conserve plus qu'un noyau dur d'employés permanents à temps plein. Autour de ce noyau gravitent des employés à temps partiel, temporaires, à contrat ou dont les services sont loués par l'intermédiaire d'une agence de placement. On trouve aussi des prestataires de services qui peuvent être des travailleurs autonomes ou des entreprises sous-traitantes. Le recours à ces travailleurs atypiques et flexibles comporte des avantages certains pour l'entreprise.

La mondialisation et la déréglementation des marchés a accentué le mouvement d'éclatement de l'emploi standard, salarié, régulier, à temps plein et avec protection sociale. Au Québec, comme ailleurs en Occident, les entreprises doivent composer avec des coûts de main-d'œuvre élevés par rapport à ceux des pays moins développés.

Pour demeurer compétitives et pour maximiser leurs profits, les entreprises ont tendance à diminuer leurs coûts de fonctionnement. Toutes ces mutations du marché du travail signifient que l'emploi atypique représente désormais une réalité incontournable. C'est même une tendance lourde. Aucun indice ne laisse croire que cette forme de travail disparaîtra bientôt.

**RND** Dans quelle proportion les jeunes occupent-ils un emploi atypique ?

Signalons d'abord que le nombre d'emplois atypiques a grimpé de 135 %

entre 1976 et 1995. Si cette croissance se maintient, l'emploi atypique deviendra le type de travail le plus répandu au Québec en 2017.

Les statistiques touchant les jeunes sont plutôt préoccupantes. On apprend, par exemple, que 46,5 % des travailleurs de 15 à 29 ans occupent un emploi atypique, soit près d'un jeune travailleur sur deux. Cette proportion s'élève à 53 % pour les jeunes femmes. Ce pourcentage s'explique par le nombre important de jeunes femmes qui travaillent à temps partiel.

## Le problème aujourd'hui, c'est que la période de « jobines » devient en quelque sorte permanente.

Autre fait intéressant, les jeunes et les travailleurs plus expérimentés n'occupent pas le même type d'emplois atypiques. Chez les jeunes, l'emploi temporaire domine, tandis que les travailleurs plus expérimentés sont surtout des travailleurs autonomes. Durant la période scolaire, c'est-à-dire en éliminant les emplois d'été, un grand nombre des emplois temporaires sont occupés par des jeunes de moins de trente ans.

En ce qui a trait à leurs revenus, le constat est plutôt accablant. Comme ces jeunes ne font que passer dans les organisations, comme employés temporaires, ils restent souvent au bas de l'échelle salariale. Parfois, ils ne sont pas rémunérés en fonction de la même échelle salariale que les autres. Ou on les congédie, puis on les engage de nouveau pour éviter qu'ils aient de l'ancienneté.

Ainsi, les conditions du travail atypique se révèlent difficiles. Vu le pourcentage élevé de jeunes qui occupent ce type d'emploi, il y a lieu de s'inquiéter du sort qui attend ces travailleurs en début de carrière.

### **RND** Quels secteurs d'emploi sont davantage touchés par la précarité ?

À peu près tous les secteurs d'emploi sont touchés par la précarité. Certains secteurs, comme celui des services, comptent beaucoup d'emplois atypiques. Mais on en trouve aussi ailleurs. Ajoutons que les nombreux départs à la retraite ont donné lieu à l'engagement de jeunes travailleurs atypiques.

Ceux-ci n'ont évidemment pas hérité d'un contrat en béton avec durée indéterminée et même échelle salariale que leurs prédécesseurs. Les employeurs ont plutôt su tirer profit de la situation : pas de permanence, moins d'avantages sociaux, donc plus d'économie et plus de profits.

Sous le couvert d'un supposé besoin de flexibilité, les employeurs contournent en effet les lois du travail et tous les systèmes de cotisations sociales. On engage un travailleur autonome, on ne verse pour lui ni cotisation à l'assurance-emploi, ni à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, ni à la Régie des rentes. On ne paye que son salaire.

En somme, le travail autonome, c'est comme du travail au noir légal. Certains propriétaires d'établissement hôteliers vont même jusqu'à demander aux femmes de chambre de devenir travailleuses autonomes. Et que penser de ce propriétaire de bar qui a tenté de définir le métier de serveuse aux tables comme une contractante qui sous-

*Souvent longue et difficile, la période d'insertion en emploi est une source de frustrations. Aussi, plusieurs jeunes se servent de l'école comme d'une échappatoire.*



traite des boissons aux clients? Cet employeur a perdu sa cause, mais la prochaine fois, il trouvera autre chose.

En résumé, la précarité touche tous les domaines d'emploi, et les stratégies des employeurs pour augmenter leurs profits sur le dos des travailleurs sont nombreuses.

### **RND** Comment se déroule la transition entre l'école et le monde du travail?

Le fait d'occuper un emploi atypique, souvent caractérisé par la précarité, influence de façon importante les conditions et les choix de vie des jeunes. Les effets se font notamment sentir sur l'insertion au marché du travail, la scolarité, le revenu, la situation financière, l'accessibilité au logement et la formation des familles.

Entrer sur le marché du travail aujourd'hui s'avère de plus en plus complexe et long. En effet, le passage de

l'école à l'emploi permanent à temps plein, lié à son domaine d'études, est moins facile qu'auparavant. À preuve, le taux d'obtention d'emplois permanents et à temps plein par les titulaires d'un baccalauréat a chuté de 75 % à 50 % entre 1982 et 1997.

Faute d'obtenir un emploi permanent et à temps plein, les diplômés universitaires se résignent bien souvent à occuper un emploi atypique, habituellement précaire. Si c'est là le sort des diplômés d'université, que dire des problèmes d'insertion sur le marché du travail auxquels font face les jeunes moins scolarisés?

Dans ce contexte d'instabilité de l'emploi, les jeunes occupent différentes formes d'emploi et optent souvent pour l'alternance entre le travail et les études. La jeunesse a toujours été considérée comme une période de « jobines ». Auparavant, un jeune pouvait occuper un emploi à temps partiel

avec peu ou pas d'avantages sociaux, en sachant très bien que cette situation serait temporaire et transitoire.

Le problème aujourd'hui, c'est que la période de « jobines » devient en quelque sorte permanente. Les jeunes n'ont plus cette certitude que, dans 5 ou 10 ans, ils vont décrocher un vrai job. D'ailleurs, ils conservent l'emploi qu'ils avaient au moment où ils fréquentaient encore l'école.

Diplôme en poche, ils continuent donc de remplir des sacs de provisions à l'épicerie, parce que l'ancienneté qu'ils ont acquise à cet endroit leur vaut des conditions un peu plus intéressantes que s'ils repartaient à zéro ailleurs.

Le problème de l'insertion professionnelle dépasse donc le passage difficile de la formation à l'emploi. De plus, la période d'insertion sur le marché du travail s'allonge. Au début des années 80, les jeunes mettaient environ six ans à quitter définitivement l'école pour occuper un emploi permanent. Quinze ans plus tard, ce délai est passé à 8 ans. Dans certains cas, il pourrait s'étendre jusqu'à 10.

Souvent longue et difficile, la période d'insertion devient ainsi une source de frustrations pour les jeunes. Cette situation est peu favorable au maintien de la motivation à intégrer le marché du travail. Aussi plusieurs jeunes se servent-ils de l'école comme d'une échappatoire. Par crainte de ne pas dénicher d'emploi, ils font d'autres études, en attendant. Il y a donc un lien direct entre le processus d'insertion au marché du travail et la durée de la scolarité chez les jeunes.

Les jeunes prolongent donc de plus en plus leurs études. C'est un effet

direct de l'occupation d'un emploi atypique. L'instabilité du marché du travail et la forte compétition entourant l'obtention d'un poste permanent et stable forcent les jeunes à demeurer sur les bancs d'école.

Résultat : la dette d'études augmente et les conditions de remboursement sont de moins en moins favorables. L'endettement moyen découlant du programme de prêts et bourses est en effet considérable chez les jeunes universitaires. En 1998-1999, il s'élevait à 15 552\$ au premier cycle et à 22 378\$ au deuxième cycle, pour les étudiants ayant touché des prêts depuis le collégial.

Choisir la scolarisation à cause de l'instabilité du marché de l'emploi entraîne forcément les jeunes dans un engrenage de précarité. Pour s'acquitter de leurs lourdes dettes d'études, les diplômés n'ont d'autre solution que de se cantonner dans des emplois précaires. Or, les revenus de ces emplois permettent difficilement le remboursement des dettes. Même avec la meilleure volonté du monde, les jeunes qui veulent sortir de la précarité n'y parviennent tout simplement pas.

### **RND** Est-ce qu'on peut dire que les jeunes sont de plus en plus pauvres ?

En effet, la baisse substantielle de revenus est une autre conséquence du travail atypique. Les chiffres sont révélateurs. En 1990, le revenu moyen des jeunes de 15 à 24 ans qui venaient de quitter l'école s'élevait à 11 000\$. En 1995, il n'était plus que de 9 400\$. Ce recul s'explique essentiellement par une réduction du nombre d'heures de travail et par un taux horaire inférieur.

*L'absence  
de stabilité d'emploi  
et les difficiles  
conditions  
financières  
des jeunes  
pourraient avoir  
un lien avec  
le phénomène  
des berceaux  
en attente.*



Examinons d'abord la question des heures travaillées. Les statistiques nous révèlent que, en 1980, 7 % des jeunes non-étudiants de 15 à 24 ans travaillaient moins de 30 heures par semaine tandis que 76 % d'entre eux travaillaient entre 30 et 40 heures. En 1996, les proportions sont passées respectivement à 17 % et à seulement 65 %.

Le marché de l'emploi semble donc se scinder en deux groupes : celui des travailleurs à temps partiel qui va en augmentant et celui des travailleurs à temps plein qui diminue.

Concernant les taux horaires, il est démontré que ceux qui sont associés aux emplois atypiques sont généralement inférieurs à ceux qui sont rattachés aux emplois réguliers à plein temps. Ce qui fait que la baisse de revenus pousse les jeunes, cantonnés

dans les emplois atypiques, au cumul d'emplois.

Certains prennent des contrats parallèlement à leur « jobine », d'autres occupent jusqu'à trois emplois atypiques et précaires en même temps. Tout cela pour arriver à joindre les deux bouts.

L'appauvrissement généralisé des jeunes s'avère sans doute le plus sombre effet de la mutation de l'emploi vers le travail atypique. Bien que le phénomène de la pauvreté soit difficile à mesurer, on peut affirmer sans risque de se tromper que le travail atypique ne procure pas un niveau de vie décent.

Ainsi, chez les moins de 30 ans, entre 1990 et 1994, toutes catégories de ménage confondues, le taux de pauvreté est passé de 27 à 41 %. Or, au cours de la même période, chez les jeunes personnes seules, le taux de faible

revenu a grimpé de 39 à 57 %. Les jeunes sont donc directement visés par la progression de la pauvreté.

## Les jeunes sont préoccupés par leur survie au quotidien. Ils rêvent d'un emploi stable qui leur permettra de faire leur place.

On note aussi un écart de revenus entre les générations. Pour chaque tranche de 100\$ gagnés par des adultes au Canada, les jeunes recevaient 63\$ en 1989 et 54\$ cinq ans plus tard. Cette tendance à la baisse persiste. Cet état de fait ne peut être pris à la légère. L'appauvrissement entraîne de graves conséquences sur le bien-être de la jeune génération et de l'ensemble de la société.

### **RND** Dans ces conditions, les jeunes travailleurs peuvent-ils espérer se loger convenablement et fonder une famille ?

Le fait d'avoir de la difficulté à s'assurer des revenus décents complique la vie des jeunes en ce qui a trait à l'accessibilité au logement. On constate, notamment, que la part de leurs revenus alloués aux dépenses de loyer ou d'hypothèque va en augmentant. En 1991, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui devait déboursier plus de 30% de leur revenu pour le logement était de 42%. Cinq ans plus tard, elle passait à 55%. Chez les 25 à 29 ans, ce taux d'effort grimpait de 25 à 32% pour la même période.

À cause de la détérioration de leur situation économique et de l'instabilité

du marché du travail, plusieurs jeunes retardent leur départ du foyer familial. D'autres optent pour la colocation. Longtemps associé au statut d'étudiant, ce phénomène permet aux jeunes qui ont un travail précaire de se loger.

Que dire alors de l'accès à la propriété? Comme le soulignait une participante à l'un des groupes de discussion: « Si je m'achète une maison avec le salaire que je fais, je vais être capable de me payer une niche! » Quand vous occupez un emploi atypique, en effet, les banquiers vous voient venir. « Vous gagnez combien? » « Votre contrat prend fin quand? » Ces deux seules questions suffisent à anéantir votre projet d'acquérir la moindre propriété. Dans les faits, l'emploi permanent et stable s'avère un préalable pour avoir accès à un mode de financement.

Le désir d'avoir accès à la propriété est souvent lié à celui de fonder une famille. Là aussi, le contexte précaire de l'emploi influence la décision des jeunes d'avoir ou non des enfants. De fait, les emplois atypiques sont souvent porteurs d'instabilité, ce qui fragilise la situation économique des jeunes familles et les placent dans l'insécurité.

Au Québec notamment, on observe, depuis plusieurs décennies, que l'âge moyen de la mère est de plus en plus élevé au moment de la première naissance. En dix ans, il est passé de 26 ans à 26,83 ans. L'absence de stabilité d'emploi et les conditions financières difficiles des jeunes pourraient avoir un lien avec le phénomène des berceaux en attente.

Quant aux jeunes couples qui occupent des emplois atypiques et qui choisissent malgré tout d'avoir des enfants, ils vivent la difficile conciliation entre

la vie familiale et la vie professionnelle. En effet, l'instabilité des horaires de travail, l'accès plus limité aux congés parentaux et l'inadéquation des services de garde par rapport aux nouvelles réalités de l'emploi figurent parmi les principaux problèmes éprouvés par plusieurs jeunes parents.

Vous voyez, les jeunes connaissent une insertion laborieuse au marché du travail, la prolongation de la scolarité, l'endettement étudiant, le déclin du revenu, l'appauvrissement, l'accessibilité plus ardue au logement et ils mettent en attente leur projet de famille. À ces difficiles conditions que subit la jeune génération s'ajoutent des problèmes de nature psychosociale, des tentatives de suicide. Il n'y a donc pas de doute que la mutation du marché de l'emploi et la précarité du travail atypique influencent les choix de vie des jeunes.

### **RND** Malgré tout, les jeunes peuvent-ils encore faire des projets à long terme ?

Ils ont toujours le goût de faire des projets, mais ils n'ont pas les moyens de les réaliser. Ce qui était auparavant la norme – on étudie, on travaille, on achète une maison, on fonde une famille – est pour eux un rêve. Avant, on rêvait de partir à la conquête du monde, avec son sac à dos. Aujourd'hui, les jeunes sont plus préoccupés par leur survie au quotidien. Ils rêvent d'un emploi stable qui leur permettra de faire leur place dans la société.

Je crois qu'il faut beaucoup de courage pour penser à long terme de nos jours. Quand on ne sait pas ce qu'on deviendra dans six mois, il est bien difficile de faire des plans pour l'avenir. L'insécurité engendrée par les emplois

atypiques impose à la jeunesse un horizon plutôt rapproché. Aujourd'hui, le mot «rêve» ne revêt donc plus le même sens. Il renvoie à des projets bien légitimes, des projets qui n'avaient rien d'extraordinaire, il n'y a pas si longtemps.

### **RND** Est-il toujours approprié d'affirmer qu'un diplôme garantit un bon emploi ?

Un diplôme ne garantit pas nécessairement un bon emploi. Le bachelier va peut-être mieux s'en tirer qu'un jeune non diplômé, mais il ne travaillera pas forcément dans son champ d'études. Les taux de placement illustrent bien ce constat.

En 1982, deux ans après avoir terminé leur baccalauréat, les diplômés décrochaient un emploi permanent et à temps plein dans un domaine autre que leur domaine d'études dans une proportion de 75%. Ce pourcentage a chuté à 50% en 1997. Et si on ne retient que les titulaires travaillant dans leur domaine d'études, le pourcentage n'atteint que 30%.

Il est fréquent que de jeunes diplômés occupent au Club Price un emploi permanent et à temps plein, par exemple. C'est souvent le sacrifice imposé à ceux qui veulent rembourser leur dette d'études dans un délai raisonnable. Quand l'endettement étudiant équivaut à payer quelque 250\$ par mois durant 10 ans, aussi bien renoncer à la petite voiture neuve tout équipée et au montant qui permettrait d'emprunter pour hypothéquer une maison.

Il ne faut cependant pas pour autant renoncer à la scolarisation. L'éducation demeure un atout pour qui se lance sur le marché du travail. Aucun domaine

d'études n'offre toutefois l'emploi rêvé. Même les secteurs de pointe sont frappés par le phénomène de précarité.

Les informaticiens par exemple peuvent trouver plus facilement du travail, mais les emplois qu'ils obtiennent ne sont pas accompagnés d'une garantie à long terme. Et combien d'ingénieurs se retrouvent dans des emplois de techniciens !

J'ajouterais que les emplois dits typiques n'offrent plus la même sécurité, les mêmes avantages sociaux, la même vision à long terme qui les caractérisaient il y a 25 ans. À cette époque, un jeune pouvait obtenir un emploi dans une entreprise et l'occuper toute sa carrière. Aujourd'hui, même les emplois permanents sont sujets à la mouvance qui agite le monde du travail.

Concernant le phénomène de précarité, un constat plutôt troublant ressort des rencontres que les membres du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) ont tenues avec des groupes de discussion. Les jeunes semblent s'être habitués à vivre dans un contexte d'insécurité. Ils se sont résignés à occuper des emplois atypiques comme s'il s'agissait d'une fatalité. Sans doute ont-ils développé un réflexe de survie par rapport à cette réalité.

### **RND** Quels changements propose le CPJ pour améliorer les conditions de travail et de vie des jeunes ?

Les recommandations du CPJ visent tous les acteurs qui peuvent contribuer à améliorer les conditions de travail et de vie des jeunes. Au gouvernement du Québec, le CPJ demande d'abord une réforme en profondeur de la *Loi sur les normes du travail*. Une telle réforme

implique notamment une protection accrue pour les travailleurs atypiques parmi lesquels se trouvent de fortes proportions de jeunes.

Par exemple, à l'heure actuelle, la *Loi* n'empêche aucunement de rémunérer à un salaire inférieur, à celui qui s'applique aux employés permanents, un employé temporaire embauché pour une période déterminée. Par ailleurs, il faudrait que les travailleurs à temps partiel et temporaires puissent bénéficier des avantages sociaux au prorata des heures travaillées ou recevoir une compensation financière équivalente.

## En 2017, l'emploi atypique deviendra le type de travail le plus répandu.

Toujours au chapitre de la protection des travailleurs atypiques, la *Loi sur les normes du travail* apparaît complètement désuète en ce qui concerne les agences de placement. Aucune disposition n'encadre en effet ce mode d'embauche qui gagne en popularité. À preuve, quelque 10 000 personnes ont été embauchées par des agences de placement en 1971. Vingt ans plus tard, ce nombre s'établit à 42 700. Une hausse de 322 %.

Le flou juridique entourant les relations entre les entreprises, les agences de placement et les travailleurs temporaires donne lieu à toutes sortes d'iniquités. Pour faciliter les recours des employés temporaires, le Conseil permanent de la jeunesse souhaiterait que les agences de placement et leurs entreprises clientes soient considérées comme des coemployeurs au sens de la *Loi sur les normes du travail*.

*Au Québec  
actuellement,  
le salaire minimum  
ne permet même pas  
d'avoir un revenu  
annuel au-dessus  
du seuil  
de faible revenu.*



D'autres recommandations visent aussi la réforme de cette loi. Elles ont trait notamment à la répartition du temps de travail et des heures supplémentaires. On souhaiterait, entre autres choses, que la *Loi* favorise le partage du temps de travail et la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Cela aurait pour effet de limiter le recours aux heures supplémentaires, créant ainsi des postes à temps plein.

On voudrait aussi que la *Loi* protège les jeunes contre les congédiements abusifs. Cette catégorie de travailleurs se révèle en effet particulièrement vulnérable aux renvois sans une cause juste et équitable.

Il serait également approprié de hausser de façon graduelle le salaire minimum, que celui-ci soit indexé annuellement au coût de la vie, c'est-à-dire par rapport au taux d'inflation. Au Québec actuellement, le salaire minimum ne permet même pas à un travail-

leur d'avoir un revenu annuel au-dessus du seuil de faible revenu. Ajoutons que ce type de rémunération vise précisément les jeunes.

En 2000 en effet, les deux tiers des travailleurs rémunérés au salaire minimum étaient âgés de moins de 30 ans. On croit aussi à la nécessité de mieux informer les jeunes sur les normes du travail pour qu'ils connaissent bien leurs droits. Au cours de rencontres avec les groupes de discussion, on a constaté que plusieurs jeunes ignoraient ce que les syndicats pouvaient faire pour eux. Imaginez alors ce qu'ils savent des normes du travail!

Le CPJ croit aussi que le Code du travail a besoin d'être redéfini. Il faudrait notamment aplanir les obstacles à la syndicalisation des travailleurs atypiques, élargir l'accès à la négociation collective et favoriser la négociation regroupée, particulièrement chez les jeunes qui occupent un emploi précaire. D'ailleurs, les employeurs comme

les syndicats devront faire de la place aux jeunes au sein de leurs instances et dans leurs comités de négociation, s'ils veulent se renouveler.

On demande aussi au gouvernement du Québec d'adopter une loi-cadre qui baliserait les regroupements de travailleurs autonomes et en faciliterait la reconnaissance. Les associations de travailleurs autonomes pourraient améliorer les conditions de travail de leurs membres tout en offrant de meilleurs régimes de protection contre les risques.

Par ailleurs, il faudrait dépoussiérer le régime d'assurance-emploi élaboré dans un contexte où le travail salarié, régulier et à temps plein dominait largement le marché. Avec la montée du travail atypique, on note un sérieux problème d'admissibilité aux prestations.

Les jeunes travailleurs temporaires ou à temps partiel qui en sont à leur première demande par exemple doivent cumuler 900 heures au lieu de 700. Il est d'abord presque impossible pour ces jeunes d'atteindre ce nombre d'heures. Puis, même si ces travailleurs atypiques y parviennent, ils recevront 55 % de ce qu'ils gagnent à temps partiel, c'est-à-dire une bagatelle.

Comme dernière recommandation, le CPJ encourage le gouvernement québécois à poursuivre sa démarche de négociations avec le gouvernement fédéral dans le but d'instaurer son propre régime d'assurance parentale. Il faudrait, entre autres mesures, que tout le monde puisse avoir accès à ces congés, même les travailleurs autonomes.

La conciliation travail-famille n'est pas simple pour cette catégorie de travailleurs. Pensons à la jeune femme, travailleuse autonome, qui donne nais-

sance à un enfant. Combien de temps peut-elle s'arrêter sans risquer de perdre ses clients ? Il faut donc faciliter les conditions de vie des familles pour les travailleurs autonomes, surtout qu'ils sont de plus en plus nombreux à envahir le marché de l'emploi.

En somme, le gouvernement, les employeurs comme les jeunes doivent multiplier les efforts pour s'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail. Aujourd'hui, il faut reconnaître que le travail n'est plus synonyme de sécurité et voir comment on peut améliorer les conditions de vie des travailleurs, particulièrement ceux qui en sont à leurs premières expériences.

Certains milieux de travail ont tout intérêt à revoir leurs pratiques de gestion. Sous-payer les jeunes employés sous prétexte d'augmenter ses marges de profit ne peut être rentable à long terme. Le gouvernement a également un rôle à jouer, comme employeur et comme législateur. Lois et programmes doivent être élargis pour mieux protéger les travailleurs qui n'occupent pas un emploi salarié, régulier et à temps plein.

Enfin, les jeunes ne pourront atteindre leur plein potentiel sans l'appui du reste de la société. Il faut leur fournir de meilleures conditions pour qu'ils puissent insuffler énergie et créativité à leur environnement, s'engager auprès de leur famille et participer activement à la vie de leur milieu.

Jusqu'ici, les jeunes ont fait bien des compromis : travail atypique, horaires aléatoires, salaires de misère, exil. Mais, ils aspirent à des emplois de qualité. Ils rêvent de pouvoir rêver d'avenir. Et surtout, ils n'ont rien d'une main-d'œuvre jetable ! ■